



## EXPÉRIENCE – FICHE N°2

# Mise en place d'un outil de portage du foncier agricole dans le Val de Durance

-  **Protéger durablement les terres agricoles**
-  **Mobiliser du foncier agricole**
-  **Favoriser l'installation et la transmission agricole**

## Origine de la démarche

Cette démarche a été mise en place avec la communauté de communes ILO (Intercommunalité du Lubéron Oriental) dont les communes font aujourd'hui partie de la DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération). Un travail est actuellement conduit pour que cette action puisse être étendue à l'ensemble de la communauté d'agglomération DLVA.

L'agriculture occupe et met en valeur une part importante du territoire de la Communauté de communes ILO. Elle constitue un secteur économique important et pourrait amplifier son développement, à travers notamment les filières de circuits courts assurant aux agriculteurs locaux ou à installer une meilleure valorisation de leur production. Elle est un élément structurant de l'espace rural et joue un rôle majeur dans l'entretien de l'espace et la qualité des paysages.

Compte tenu d'une pression foncière accrue du fait notamment de la situation géographique du Val de Durance et de la faible libération de terres agricoles,

l'accès au foncier sur des unités adaptées à leur projet devient de plus en plus difficile pour les candidats à l'installation en agriculture.

Dans ce contexte, et afin de renforcer ce tissu agricole actif sur l'ensemble du territoire communautaire, la Communauté de communes a souhaité promouvoir l'installation de nouveaux agriculteurs, privilégiant les circuits courts de commercialisation et utilisant des modes de production respectueux de l'environnement (agriculture biologique notamment).

La Communauté de communes avait signé avec la SAFER une **Convention d'Intervention Foncière** lui permettant de bénéficier en temps réel des informations sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues par la SAFER. Afin de renforcer cette démarche en faveur de l'installation, elle a souhaité mettre en place une **politique active de stockage du foncier**. En effet, l'efficacité d'une action en faveur de l'installation agricole passe par la **capacité à réaliser des stocks fonciers pouvant constituer une assise foncière** adaptée aux projets des candidats.

## Objectifs

L'action mise en œuvre consiste en la prise en charge par la collectivité des frais de portage (frais financiers et frais de gestion) et de la garantie de bonne fin des opérations d'acquisition engagées par la SAFER (opérations amiables ou préemption).

Cette prise en charge financière rend plus souple l'intervention de la SAFER et permet la réalisation par la SAFER de stocks foncier destinés à faciliter l'installation en agriculture sans que l'opération de stockage se répercute financièrement sur le porteur de projet agricole.

Le partenariat s'applique exclusivement à des biens immobiliers ruraux situés dans le périmètre de la Communauté de communes ILO.

Cette capacité de stockage renforcée permet ainsi de :

- saisir des opportunités offertes par le marché foncier,
- disposer du temps nécessaire à la recherche et au choix du candidat acquéreur disposant du projet le plus adapté au bien foncier maîtrisé dans le cadre d'un projet agricole viable et pérenne,
- disposer du temps nécessaire pour réaliser des aménagements fonciers (restructuration, échange restructurant) pertinents pour créer des assises foncières propices à l'installation,
- réduire la charge supplémentaire induite par le stockage pour l'acquéreur.

## Les points forts de la démarche – les limites

### Limites de la démarche

La mise sur le marché de foncier, susceptible d'accueillir des projets d'installation, et la maîtrise de ces fonds agricoles par la SAFER restent la difficulté majeure. En ce sens, en complément de cet outil de portage, il conviendrait d'activer une animation foncière spécifique sur le territoire afin de mobiliser un maximum de foncier.

Par ailleurs, le stockage de propriétés bâties compte tenu des enjeux financiers restera une difficulté importante.

L'emplacement du foncier ainsi stocké doit permettre d'envisager la construction de bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole nouvellement créée.

### Conditions de réussite et les points forts de la démarche

L'outil développé reste pertinent pour orienter du foncier agricole vers des projets d'installation viables et pérennes.

La mise en œuvre de cet outil est réalisable sur n'importe quel territoire dans la mesure où existe une réelle volonté politique d'installation de nouvelles unités économiques agricoles. Un porté à connaissance sur cet outil doit être réalisé largement.

## Acteurs et partenaires

**Pilote de la démarche:** Communauté de communes ILO – SAFER PACA

**Partenaires impliqués:** Communes – Communauté de communes – SAFER – Comité technique départemental de la SAFER lors de la rétrocession des biens.

### Besoins d'animation

- La SAFER PACA propose en amont à la communauté de commune les biens susceptibles de convenir aux objectifs de l'opération et candidats à une prise en charge financière en matière de stockage.
- ILO est en mesure de valider ou non la prise en charge financière du bien proposé; la commune, où se situe le bien, est associée à cette validation.
- Un bilan annuel des opérations est réalisé par la SAFER auprès de la Communauté de communes

## Référents – Contacts

Référent pour la collectivité:

**Jacques Echalon**, vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération, maire de Villeneuve

Référent technique :

**Laurent Vinciguerra**, directeur 04, SAFER PACA

## Résultats – Mise en œuvre

● Début de l'opération fin 2009 dans le cadre de la signature d'une convention ILO/SAFER.

● 10 ha 72 a 96 ca pour une valeur vénale des biens de 61 000 euros ont été stockés au 15 juillet 2012 dans le cadre de :

- 6 opérations dont 4 préemptions,
- sur 2 communes,
- pas de bâti stocké.

● Une installation avec DJA (Safran)

● 6 ha 50a encore en stock au 15 juillet 2012

● 3 ha 70a orientés vers la restructuration d'exploitations agricoles (faute de projets d'installation)

● Coût du stockage au 31 décembre 2011 : 3850 euros



### SAFER PACA

Direction Départementale des Alpes de Haute-Provence  
Route de la Durance CS20017 – 04 107 Manosque Cedex  
Tél. 04 88 78 00 04 – Email: dds04@safer-paca.com

### Durance Luberon Verdon Agglomération

Place de l'Hôtel de Ville - BP 107 – 04101 Manosque cedex  
Tél. 04 92 70 34 56

